LE VOILE, UN INSTRUMENT DE DOMINATION MASCULINE ET D'EXCLUSION DES FEMMES

(Tahar HADDAD)

Tahar HADDAD

1899-1935

Si le port du voile est de rigueur dans les villes et certains villages, la femme reste pourtant libre de cette entrave dans les sociétés rurales ; ce qui porte à croire que c'était donc dicté par un sentiment égoïste caché sous un argument religieux, puisque ce rigorisme fait place parfois à une tolérance et même à un certain relâchement lorsqu'il s'agit de problèmes dont nous pouvons mener la discussions sans passion.

Il suffit pour cela de remarquer notre attitude vis-à-vis de l'adultère, elle est aussi indulgente, voire sympathique envers l'homme que sévère, dure même envers la femme. L'homme voit avec répugnance et révolte que des parentes à lui aient des relations sentimentales avec autrui, alors qu'il se permet lui-même d'en avoir avec les femmes et les filles des autres. Voilà dans quelles limites nous abhorrons l'adultère et nous défendons avec acharnement fanatique le port du voile. Seulement nous les hommes, nous n'avons pas l'habitude de nous considérer, de nous juger avec cette franchise brutale pour reconnaître la vérité.

L'un des inconvénients du voile c'est d'être avant tout une séparation entre l'homme et la femme qui les empêche de mieux se connaître en vue du mariage pour mieux connaître leurs penchants, leurs goûts, leur caractère et fonder un foyer heureux. Mais ils sont hélas obligés de se contenter de l'opinion des parents qui agissent le plus souvent contre leurs intérêts et leur convenance, c'est pourquoi le succès du mariage reste subordonné à la chance, au hasard. Nous ne voudrions pas nous étendre sur les cas où il est question de supercheries et de tromperies graves en ce qui concerne l'identité même de la fiancée ; le fiancé dupé, souvent sans famille, n'intente pas un procès pour faux.

Ces incidents, bien que fréquents, avaient rendu les jeunes gens sceptiques, soupçonneux et méfiants. Certains même ont préféré se marier avec une européenne puisqu'ils peuvent faire la connaissance de leur future [épouse] bien que cette fréquentation ne soit pas un moyen sûr d'écarter tous les risques s'insuccès.

Néanmoins cette relation préparatoire au mariage ne laisse pas l'avenir uniquement livré aux caprices du hasard et peut en outre créer chez les futurs conjoints une certaine confiance que l'on ne peut éprouver avec nos coutumes.

L'usage du voile a conduit l'Homme à mener une vie quasi secrète et à l'insu des femmes. Dans les cafés, les restaurants, les lieux de spectacles et de jeu, on fait de folles dépenses, alors que souvent à la maison, la femme, les enfants sont privés du nécessaire. Le chef de famille ne leur laisse pour vivre qu'une somme limitée et garde le reste pour l'autre vie qu'il mène à l'extérieur.

Ce qui, sans doute, enhardit l'homme à se prélasser égoïstement dans cette vie large, c'est la situation privilégiée qui lui laisse la condition actuelle de la femme captive, voilée, incapable d'avoir une vue des lieux où s'agitent les pères de famille, où ils glissent vers la débauche, la ruine et la maladie. L'effet de ce comportement de l'homme sur l'esprit de la femme et sur sa conduite n'est pas à démontrer.

Par son droit irréfutable de gérer sa propre fortune, la femme doit jouer un rôle, avoir des activités dans la vie juridique, économique et sociale qu'elle ne peut exercer réellement qu'en connaissance de ses partenaires. C'est ainsi que le port du voile est devenu un véritable handicap dans ce domaine ; d'où une situation bizarre qui facilite des opérations trompeuses et des escroqueries dont elle est victime.

Le prétexte du port du voile la conduit finalement à être écartée complètement de la gestion de sa propre fortune, elle fut condamnée injustement à confier ses intérêts à autrui, à un mandataire de sexe masculin ; nombreux sont les exemples de fortunes impunément dilapidées, car la victime ne sait comment se prendre dans les rouages de la justice.

Les conséquences de l'isolement sur les plans psychiques et moral, les cas de perversité sexuelle sont très répandus sous des aspects différents que les juristes musulmans ont cités et sur lesquels ils ont exprimé leur opinion.

(…) Il ne reste qu'à aller au fond du problème pour trouver des données d'une action constructive, qui lui dispense l'éducation, l'instruction et ses droits dans le domaine juridique.

Il serait inutile d'expliquer les arguments de ceux qui s'attachent à la conservation du voile par souci de protéger les bonnes mœurs. Il faut reconnaître plutôt que la situation exige de nous la sincérité du langage et de l'action. Car il ne s'agit point d'afficher notre personnalité devant le public qui a le droit d'être éclairé et non d'être berné par des paroles.

Pour ma part, je n'éprouve aucune tendance à croire que la solution du problème pourrait se trouver dans la défense du voile, car le voile est aujourd'hui accusé par des arguments si puissants que nul système de défense ne peut infirmer. Il faut reconnaître plutôt que le plus urgent c'est d'unir nos efforts afin de constituer pour

la femme un système d'éducation et un programme d'enseignement qui lui assurent une évolution réelle, au lieu de perdre un temps précieux dans des débats stériles.

Tahar HADDAD, « Notre femme, dans la Charia et la société », Tunis, 1930

Tahar HADDAD, pionnier du syndicalisme tunisien et féministe sacrilège

Né le 4 décembre 1899 à Tunis dans une famille pauvre, Tahar HADDAD (الحداد الطاهر) est un penseur et un syndicaliste tunisien de premier plan.

Ayant fait des études à l'Université de la Zitouna, l'un des hauts lieux de l'enseignement supérieur islamique, il rejoint à la sortie de ces études le Parti Destour (nationalistes tunisiens) où il était membre de la Commission Propagande, chargée de faire adhérer les Tunisiens. Toutefois, il quitte le parti en 1924, les nationalistes du Destour s'intéressant modérément à la question sociale (et ne voulant pas remettre en cause le patronat indigène …) refusaient la création d'un syndicat ouvrier.

Comme militant syndical de la première heure, il participe en 1924 avec Mohamed Ali El Hammi et d'autres syndicalistes à la fondation de l'Association de Coopération Economique ainsi qu'à la mise en place de la Confédération Générale des Travailleurs Tunisiens (CGTT). A peine crée, le jeune syndicat s'attire les foudres du patronat colonialiste comme du Protectorat qui le frappe durement en inculpant ses principaux animateurs, Mohamed Ali Hammi, Jean-Paul Finidori, Mokhtar Ayari, Mohamed Ghannouchi et Mohmoud Kabadi, de complot contre la sûreté de l'État. Ils sont condamnés au bannissement et exilés. Dans son livre *« Les travailleurs tunisiens et l'émergence du mouvement syndical »*, il défend l'idée d'un syndicat qui soit tout à la fois un creuset des revendications ouvrières pour améliorer les conditions de vie et de travail (augmentation des salaires, meilleurs logement, …) mais aussi un cadre de solidarité et d'organisation de la production et de la distribution des biens produits, sous forme de sociétés coopératives doublées de mutuelles et de caisses sociales pouvant épauler la classe ouvrière dans sa lutte pour sa subsistance et sa dignité.

Précurseur et féministe avant la lettre, proposant une lecture éclairante de l'islam dont il était un adepte convaincu. Il a par ailleurs ardemment milité pour l'évolution de la société tunisienne au début du XXème siècle. Son ouvrage le plus célèbre « Notre femme, dans la charia et la société », paru en 1930, fit l'effet d'une bombe. Ce livre constitua un tournant dans la perception qu'avait la société tunisienne de la femme et de la condition féminine.

Première publication du livre de Tahar HADDAD « ***« Notre femme, dans la Charia et la société »,*** en arabe en 1930

Cette publication lui valut oppositions virulentes, critiques acerbes et haines farouches de toutes les élites du pays : milieux religieux de la Grande Mosquée de la Zitouna, officiels du Bey (le Sultan tunisien), nationalistes du Destour (Bourguiba lui-même s'opposa par la suite aux campagnes contre le voile car il considérait que cela ébrancherait le sentiment d'appartenance nationale, et donc s'opposait à la lutte anticoloniale), riches colons français (les « prépondérants »),qui tous livraient Haddad à la vindicte publique. Seuls quelques amis intimes et quelques esprits éclairés de la gauche française qui se comptaient sur les doigts d'une main, le soutinrent sans faille. Il vécut depuis comme un pestiféré, rejeté par la population, après avoir été déchu de sa fonction de notaire, dépouillé de son diplôme, empêché de passer l'examen qui devait lui assurer une promotion professionnelle. Son esprit moderniste lui coûta dénigrement, réclusion et ostracisme, rejet qui le poussa à partir en exil. Il mourra de la tuberculose, seul et dans une extrême pauvreté, le 7 décembre 1935, à 36 ans.

Plus de 80 ans plus tard, les milieux réactionnaires continuent à lui vouer une hostilité infinie : en mai 2012, en pleine et période de confrontation politique en Tunisie, la presse révéla que sa tombe avait été profanée. Sa statue sera à son tour profanée en 2015 à El Hamma à Gabes, vraisemblablement par des islamistes.

CNT-AIT (Association Internationale des Travailleurs)
contact@cnt-ait.info http://cnt-ait.info

Pour prolonger la réflexion :

Les traditions oppriment les femmes

« Quand les hommes sont oppressés c'est une tragédie,
quand les femmes sont oppressées, c'est une tradition »

Brochure à télécharger en ligne : http://cnt-ait.info/2023/03/07/traditions-oppriment-femmes-bro/